

## **Intervention de Claude Grégoire au nom du CPJPO à l'occasion de la manifestation du 27 novembre 2024 devant le Parlement européen à Strasbourg**

ISRAEL, avec ses dizaines de milliers de tonnes de bombes larguées sur la Bande de Gaza, n'est pas en train de mener une guerre contre les seuls combattants du Hamas, mais contre une population entière et son espace vital, contre le système médical, le système éducatif, les infrastructures civiles, les champs agricoles, les musées, les lieux de cultes et les cimetières même, sans oublier les journalistes.

En même temps Israël insulte les Nations Unies, attaque frontalement l'UNRWA (Office de secours des Nations unies pour les réfugiés palestiniens) et la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban) et fait tout pour démanteler les fondements d'un système international basé sur le droit, oubliant qu'il doit son existence même à l'ONU.

Mais face à cette attaque frontale, l'ONU résiste et garde le cap et la Justice internationale est en train de se réveiller :

Le 19 juillet 2024 la Cour Internationale de Justice a prononcé un « avis sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. »

Suite à cet avis de la CIJ, le 18 septembre dernier l'Assemblée générale des Nations Unies a voté une résolution historique affirmant notamment

- Que les colonies de peuplement israéliennes et le régime qui leur est associé, notamment le transfert par Israël de colons en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que la confiscation de terres, l'exploitation des ressources naturelles, le déplacement forcé de la population palestinienne et les violences commises par les colons et les forces d'occupation contre les Palestiniens sont tous des violations du droit international.
- Qu'Israël a l'obligation de mettre fin à sa présence dans le Territoire palestinien occupé dans les plus brefs délais. Car il s'agit d'une violation de l'interdiction d'acquérir des territoires par la force, une violation aussi du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.
- En même temps l'AG rappelle à tous les États leur obligation d'empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de cette situation illicite. Et notamment de mettre fin à l'importation de tout produit provenant des colonies de peuplement israéliennes.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté cette résolution à une écrasante majorité par 124 voix dont celles de la France, de la Belgique et du Luxembourg pour, 14 voix contre et 43 abstentions.

Parmi les 43 abstentions : l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse /

Parmi les 14 voix contre la République Tchèque et la Hongrie (côté UE) et évidemment ... les Etats-Unis, premier et grand complice des crimes contre l'Humanité d'Israël, qui continue à fournir les armes et qui il y a une semaine au CS-NU a une nouvelle fois opposé son veto à un cessez-le feu à Gaza et donné le feu vert à la continuation d'un génocide.

A nous de bien utiliser dans notre engagement l'avis de la CIJ et cette résolution fort claire des Nations Unies. Israël et ses alliés insistent sur l'application de la résolution 1701 concernant le Liban, mais veut faire oublier les nombreuses autres résolutions des NU.

L'après-guerre viendra. A ce moment il sera important que nous restions présents et actifs, de concert avec les Nations Unies et la Justice internationale. A nous de rappeler que les Palestiniens ont droit à la vie mais aussi droit à la démocratie. Ce sera au peuple palestinien de décider qui va gouverner Gaza et la Cisjordanie et Jérusalem-Est (qui constituent "une seule entité territoriale" selon la CIJ) et non pas à Israël, ni aux Etats-Unis ni au G7. De même pour les Libanais et les autres peuples de la région.

Pour clôturer je voudrais dire un mot de remerciement à l'honneur de Me Gilles Devers qui nous a quittés la nuit dernière. Un homme de cœur qui s'est engagé toute sa vie pour la justice et qui a introduit la cause de la Palestine auprès de la Justice internationale, tout comme celle du Sahara occidental.